

LA BOUCLE ROYALE

COURIR POUR RÉGNER

13 – 15 novembre · Domaine privé du Château

RÈGLEMENT DE LA COURSE

1. Présentation générale

La Boucle Royale — Courir pour régner — est un événement pédestre se déroulant intégralement dans l'enceinte du domaine privé du château, du vendredi 13 au dimanche 15 novembre. L'édition propose trois formats distincts, à savoir un Backyard Ultra revisité, un contre-la-montre chronométré de 5km et une course de 15 km.

Dates	Vendredi 13 – Dimanche 15 novembre
Lieu	Domaine privé du Château
Organisateur	Tous au Château
Formats	Backyard 5 km · Contre-la-montre 5km · 15 km (3 boucles de 5 km)

2. Les épreuves

2.1 Backyard — Boucle de 5 km

- Ouverture : vendredi 13 novembre à 19h00.
- Format Backyard Ultra : une boucle de 5 km à parcourir en 50 minutes maximum, départ d'un nouveau tour toute les 50 minutes.
- Tout coureur n'ayant pas rejoint la ligne de contrôle avant l'expiration des 50 minutes, ou ne repartant pas au signal du tour suivant, est déclaré hors course.
- Le vainqueur est le dernier coureur en course (« last runner standing ») ; si plusieurs coureurs terminent ensemble le dernier tour sans qu'aucun ne reparte, ils sont déclarés co-vainqueurs, conformément aux règles internationales du format Backyard Ultra.
- Chaque coureur dispose d'une zone d'assistance personnelle (« corral ») située au départ/arrivée de la boucle, où il peut se restaurer, se changer et être assisté par un accompagnant pendant le temps restant avant le départ du tour suivant.
- Un point de ravitaillement fixe (eau, boissons énergétiques, produits sucrés et salés) est mis à disposition en continu au niveau de la zone de départ/arrivée.
- Nombre maximal de tours autorisé, le cas échéant (course en durée limitée ou illimitée) : dimanche 18h**

2.2 Contre-la-montre

- Samedi 14 novembre, ouverture du chronométrage de 9h30 à 16h00.
- Départs individuels échelonnés, toutes les 30 secondes environ.

- Chaque participant est chronométré individuellement sur le parcours du domaine grâce à une puce électronique intégrée au dossard.
- **Distance exacte du parcours du contre-la-montre : 5km**

2.3 15 km

- Départ groupé le samedi 14 novembre vers 10h00, après la fin des départs du contre-la-montre.
- Parcours de 15 km, constitué de 3 boucles identiques de 5 km à l'intérieur du domaine, empruntant le même tracé balisé que l'épreuve du Backyard et du contre la montre.
- Ravitaillement liquide et solide disponible à chaque passage de boucle, soit trois points de ravitaillement au total sur la distance complète.
- Une barrière horaire est fixée à 2h30 après le départ (soit 12h30 environ) ; tout coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à cette heure sera invité à s'arrêter par l'organisation.

3. Lieu et parcours

L'intégralité des épreuves — Backyard, contre-la-montre et 15 km — se déroule exclusivement dans le domaine privé du château. L'accès au domaine est réservé aux participants inscrits, bénévoles et personnel d'organisation munis d'un badge ou dossard valide.

4. Conditions de participation

La course est ouverte à toute personne majeure (18 ans révolus au jour de l'épreuve) ainsi qu'aux mineurs de 16 ans et plus pour le 15km et à partir de 14 ans pour le contre la montre de 5km. La Backyard, en raison de sa durée et de son exigence physique, est réservé aux participants majeurs.

Conformément à la réglementation applicable aux courses hors stade en France, tout participant doit présenter, lors du retrait de son dossard, l'un des deux justificatifs suivants :

- une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée (Athlétisme, Triathlon, ou fédération multisports avec option « Athlétisme Santé Loisir ») ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 12 mois à la date de l'épreuve, aucun autre document ne pouvant s'y substituer.

Aucun dossard ne sera remis en l'absence de l'un de ces deux justificatifs. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout participant ne présentant pas les documents requis.

L'inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

5. Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme de billetterie de l'événement. Les tarifs définitifs seront communiqués à l'ouverture des inscriptions ; à titre indicatif, la structure tarifaire prévue est la suivante :

Backyard 5 km	70 euros — inclut dossard, puce chrono, ravitaillement continu...
----------------------	---

Contre-la-montre de 5km	15 euros — inclut dossard, créneau de départ réservé, chronométrage...
15 km (3 boucles)	21 euros — inclut dossard, puce chrono, ravitaillements...

Un tarif préférentiel « Pass 3 courses » pourra être proposé aux participants souhaitant s'inscrire aux trois formats. Les inscriptions seront closes une semaine avant l'événement ou dès que le nombre de dossards disponibles par épreuve sera atteint.

Politique de remboursement : toute demande d'annulation formulée plus de 30 jours avant l'épreuve donnera lieu à un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'inscription (frais de dossier non remboursables). Aucun remboursement ne sera effectué en deçà de ce délai ; un transfert de dossard à un tiers ou un report sur l'édition suivante pourra en revanche être proposé, sous réserve de disponibilité.

6. Dossards et retrait

Le retrait des dossards s'effectuera au village course, installé à l'entrée du domaine, selon les horaires suivants :

- Vendredi 13 novembre, de 16h00 à 18h30, pour les participants au Backyard ;
- Samedi 14 novembre, de 7h30 à 9h15, pour les participants au contre-la-montre et au 15 km.
- Mercredi 11 et Jeudi 12 novembre, de 16h à 20h, pour tous les participants.

Le retrait s'effectue personnellement, sur présentation d'une pièce d'identité et du justificatif médical ou de la licence mentionnés à l'article 4. Le retrait pour le compte d'un tiers n'est pas autorisé, sauf procuration écrite accompagnée de la pièce d'identité du participant absent.

Le dossard doit être porté de façon visible, sur le torse, non plié et non modifié, pendant toute la durée de l'épreuve. Il est strictement personnel et incessible.

7. Sécurité et assistance

Un poste de secours tenu par une équipe de secouristes agréés sera positionné au village course. Un point d'eau et de ravitaillement solide sera disponible en permanence à proximité du poste de secours pour les coureurs du Backyard, ainsi qu'à chaque passage de boucle pour les coureurs du 15 km.

Le parcours, entièrement situé dans le domaine privé et fermé à toute circulation motorisée extérieure, sera balisé par fléchage et rubalise, et surveillé par des bénévoles postés aux points stratégiques (croisements, zones techniques). Un numéro de téléphone unique, affiché au village course, permettra à tout participant ou témoin de signaler un incident.

En cas de conditions météorologiques dangereuses (orage, vent violent, sol impraticable), l'organisation se réserve le droit de suspendre temporairement une épreuve, d'en modifier le parcours, ou de l'annuler, sur décision du directeur de course, sans préavis si la sécurité l'exige.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation et les bénévoles, à s'arrêter immédiatement en cas d'ordre du directeur de course, et à porter assistance à tout concurrent en difficulté, cette obligation prévalant sur toute considération de performance.

8. Responsabilité et assurance

L'organisation de La Boucle Royale a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur couvrant les conséquences pécuniaires pouvant résulter de sa responsabilité civile, ainsi que celle de ses préposés et bénévoles, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers pendant l'épreuve.

Il est vivement recommandé à chaque participant de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer ; à défaut, il lui est conseillé d'en souscrire une avant l'épreuve. La licence sportive mentionnée à l'article 4 inclut généralement une telle couverture.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage aux effets personnels des participants durant l'événement, y compris dans les zones de vestiaires et de dépôt de sacs.

9. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément et à titre gracieux l'organisation de La Boucle Royale, ainsi que ses partenaires et prestataires média, à fixer, reproduire et diffuser leur image, prise dans le cadre de l'événement, sur tout support de communication (presse, affichage, site internet, réseaux sociaux) et pour toute durée, dans le respect de la dignité des personnes.

Tout participant souhaitant s'opposer à cette utilisation doit en informer l'organisation par écrit, au plus tard 48 heures avant l'épreuve, à l'adresse de contact indiquée sur le site de l'événement.

10. Environnement et respect du domaine

Le domaine du château étant une propriété privée mise à disposition à titre exceptionnel, chaque participant s'engage à en respecter scrupuleusement les lieux : pelouses, massifs, boisements et éventuels animaux présents sur la propriété. Toute dégradation constatée pourra engager la responsabilité personnelle de son auteur.

- Aucun déchet ne doit être abandonné sur le parcours ; des points de collecte sélective seront disposés au village course et à chaque zone de ravitaillement.
- La cueillette, l'arrachage de végétaux et la sortie des sentiers et tracés balisés sont strictement interdits.
- Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis sur le parcours pendant les épreuves.
- L'accès aux zones non balisées du domaine (jardins privés, dépendances, abords directs du château) est interdit à toute personne non accréditée.

11. Annulation et modification

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ ou le nombre de boucles, ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses, de décision des autorités compétentes ou d'indisponibilité du domaine. Une telle décision sera communiquée aux participants inscrits dans les meilleurs délais par voie électronique et affichée au village course.

Une annulation totale de l'événement pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (cas de force majeure) n'ouvre droit à aucun remboursement, l'organisation s'engageant néanmoins à examiner, au cas par cas, un report d'inscription sur l'édition suivante.

12. Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à La Boucle Royale — Courir pour régner — vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.
